

# Relever le défi des crises intérieures \*

Olivier Kim

Général de corps d'armée. Directeur des opérations  
et de l'emploi de la Gendarmerie nationale.

L'organisation de la défense nationale, issue de l'ordonnance de 1959, distinguait la défense militaire, confiée au ministère des Armées, la défense civile, confiée à l'Intérieur, et la défense économique. Ce schéma était celui des guerres industrielles du XX<sup>e</sup> siècle : à l'avant, des armées qui protègent une frontière ; à l'arrière, des populations et des approvisionnements à sécuriser.

Le contexte de l'après-guerre froide a fait disparaître la notion de frontières. Ainsi, le terrorisme frappe sur tous les fronts : au cœur de nos sociétés, comme sur les théâtres d'opérations lointains. Pour la première fois, le *Livre blanc* de 2008 fut celui de la défense et de la « sécurité nationale », pour signifier le *continuum* à établir entre les dimensions extérieures et intérieures, militaires et policières, des phénomènes à prendre en compte.

Notre époque impose à son tour de nouveaux paradigmes. Le nouveau chef d'état-major des Armées a évoqué le triptyque « compétition-contestation-affrontement » pour mieux signifier l'imbrication des formes militaires et non-militaires de puissance, ainsi que l'émergence d'hypothèses complexes, situées dans les « zones grises » entre actions d'influence et interventions ciblées.

La Gendarmerie ne peut rester à l'écart de ces réflexions. Force armée chargée de missions militaires, civiles et judiciaires, engagée en permanence sur le territoire national et à l'étranger, elle est – par sa nature mixte – une force intermédiaire, particulièrement adaptée aux situations dégradées, à l'interstice des réponses policières et militaires, où s'exprime la plus-value de son modèle particulier.

C'est ainsi qu'on entendra le vocable « crises intérieures » qui fait l'objet du présent article. Il ne s'agit pas de proposer une redéfinition de la notion de crise : ce qui compte n'est pas la terminologie, mais l'application qu'on en fait et les conclusions qu'on en tire. Il s'agit simplement, à l'aune des évolutions du contexte national et international, de mesurer les défis qui peuvent se présenter à la Gendarmerie, et les réponses qu'elle peut apporter.

\* Le présent article est inspiré de l'allocution prononcée par le général de corps d'armée Olivier Kim, le 8 juillet 2022, à l'occasion des « Conversations de Gouvieux ». Il a toutefois été remanié pour les besoins de la publication écrite.

Nos sociétés sont gagnées par une certaine banalisation de la violence et par certaines inquiétudes nées de la mondialisation. Le fait est bien connu. Ce qui est nouveau, c'est la façon dont ces effets peuvent se conjuguer et conduire à des enchaînements déstabilisants. Dans ce nouveau contexte, la militarité de la Gendarmerie reste un atout précieux, face à des hypothèses de désordre majeur.

### **Le territoire français : une banalisation de la violence, conjuguée à la fragilité de certains terrains**

La Gendarmerie assure la sécurité de 96 % du territoire français et protège plus d'un Français sur deux (51 %). Contrairement au cliché répandu, la Gendarmerie n'est pas assignée aux zones rurales : elle évolue très majoritairement en milieu urbain et périurbain. Dans sa zone de compétence, l'évolution démographique y est d'ailleurs plus forte que dans les grandes métropoles. La Gendarmerie fait face à toutes les formes de délinquance, et notamment la criminalité violente ou organisée. Derrière les faits visibles et isolés (cambriolages, prostitution, stupéfiants), il y a souvent des réseaux internationaux.

La Gendarmerie interpelle environ la moitié des auteurs de crimes et délits qu'elle constate, ce qui constitue un bilan honorable au plan statistique.

Cependant, cette délinquance se transforme qualitativement. Certaines formes de violence progressent, notamment celles exercées contre les gendarmes. En moyenne, un gendarme est agressé toutes les deux heures, et un refus d'obtempérer est observé toutes les trente minutes. L'expression de violence acquiert un caractère systématique dans certains contextes, notamment Outre-Mer. De même, de nouvelles radicalités se développent dans la profondeur des territoires, sur fond d'idéaux écologistes, autogestionnaires ou survivalistes. Cette dynamique aboutit parfois à installer des réflexes de confrontation avec les forces de l'ordre, comme cela a pu s'observer dans certaines zones d'aménagement différencié (ZAD).

Une autre préoccupation tient à l'accumulation des fragilités dans certains territoires ruraux et périurbains. Le géographe Christophe Guilluy a forgé le concept de « France périphérique » pour désigner la population qui, à l'écart des grandes métropoles, serait frappée par la désindustrialisation et la décomposition sociale. Les territoires les plus éloignés de l'emploi et des services publics ne sont pas des sanctuaires. Ils subissent, comme les autres, certains effets négatifs de la mondialisation et de l'ouverture des frontières : la criminalité internationale (dont une partie s'est « spécialisée » dans les atteintes aux exploitations agricoles), les effets du réchauffement climatique (intempéries, inondations, méga-feux), la pandémie, la cyberdélinquance, etc. Facteur aggravant, les habitants de cette « France périphérique » – qui restent dépendants de la voiture – sont plus exposés à la hausse du prix des carburants, contrairement aux citadins des grandes villes qui peuvent se passer plus facilement de ce moyen de transport.

Appréhendée isolément, chacune de ces préoccupations peut faire l'objet de réponses sectorielles. Cependant, lorsqu'elles se superposent, elles peuvent être vécues comme une intrusion nouvelle et inquiétante dans un monde longtemps préservé, alimenter le sentiment d'abandon, voire nourrir la tentation protestataire. Il en résulte des situations d'inflammabilité, dont le mouvement des gilets jaunes a fourni l'illustration emblématique.

## **La militarité de la Gendarmerie nationale**

Face aux hypothèses les plus graves de perturbation de la vie nationale, la militarité de la Gendarmerie nationale reste un atout décisif.

Les « fondamentaux » de la militarité de la Gendarmerie reposent sur son statut, ses valeurs et son organisation :

- Le statut militaire de la Gendarmerie et le principe du logement en caserne, qui garantissent la disponibilité de son personnel et la réactivité des unités.
- La formation militaire initiale et complémentaire du gendarme, qui le prépare aux situations les plus difficiles, lui insuffle les valeurs de dévouement, d'esprit de corps, de culte de la mission et entretient ses compétences professionnelles tout au long de sa carrière.
- Le principe de complémentarité et subsidiarité, associant une organisation centralisée, une forte déconcentration de la décision (chacun étant responsable de l'adaptation de la manœuvre au plus près des réalités du terrain) et un modèle logistique de proximité (le « soutien opérationnel » de la Gendarmerie, qui le rend moins sensible aux ruptures d'approvisionnement).

La réserve opérationnelle de la Gendarmerie (aujourd'hui 30 000 réservistes, à terme 50 000) complète ce dispositif, en consolidant l'ancrage de la Gendarmerie dans les territoires, au plus près des usagers.

Le retour d'expérience des crises récente confirme la plus-value de cette dimension militaire de la Gendarmerie et l'intérêt de la préserver en réaffirmant les fondements.

La pandémie de Covid-19 fut, à cet égard, riche d'enseignements. Le 17 mars 2020 à midi, tout le pays a basculé dans un fonctionnement en mode dégradé et la majorité des services publics ont été fermés. En dépit des impacts sanitaires, le taux d'engagement est resté supérieur à 90 % des effectifs au plus fort de la crise, chiffre dont peu d'organisations peuvent se prévaloir. Tirant les enseignements de cette crise, la Gendarmerie a mis en place une chaîne de conduite des opérations avec la création du Centre national des opérations (CNO), et ses ramifications au siège de chaque zone de défense, les Centres zonaux des opérations (CZO). Cette chaîne réunit trois fonctions en une seule : le suivi de situation

(remontée d'information, surveillance du *Web*, production d'éléments de langage), l'anticipation (« force de réflexion rapide » pour l'analyse de la situation et de ses développements) et la décision (qui inclut la mobilisation de renforts, de moyens techniques, financiers, etc.).

À la suite du drame de Saint-Just (trois gendarmes abattus dans la nuit du 22 décembre 2020 dans le Puy-de-Dôme), la Gendarmerie s'est engagée dans une démarche de « densification » de la formation de ses militaires, visant à mieux les préparer aux situations difficiles. Cet effort se traduit par une formation à l'usage maîtrisé de la force tout au long de la carrière, associée à une méditation constante sur le sens des valeurs et de l'engagement militaire. Dans ce cadre, certains pelotons de surveillance et d'intervention de la Gendarmerie (PSIG) sont désormais entraînés conjointement avec des unités de l'Armée de terre. Cet effort s'accompagne d'un renforcement des capacités de projection face à des crises aiguës et soudaines. Des « Dispositifs d'intervention augmenté Gendarmerie » (DIAG) ont été mis en œuvre, combinant des unités de gendarmerie mobile, des antennes du GIGN, des blindés et des hélicoptères, des moyens d'observations et des capacités NRBC (nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques). Ce dispositif sera un atout pour la sécurité des grands événements, comme les Jeux Olympiques 2024.

### **La guerre en Ukraine conduit également la Gendarmerie à réaffirmer sa capacité à intervenir dans des environnements conflictuels**

Au printemps, la Gendarmerie est intervenue en Ukraine pour assurer la protection et le transfert du personnel diplomatique français, menacé par l'offensive russe vers la capitale. De même, des experts de l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale, et des enquêteurs de l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité et les crimes de haine (OCLCH) ont été déployés sur demande des autorités ukrainiennes, afin de rassembler les preuves de possibles crimes de guerre. Ce faisant, la Gendarmerie a fait valoir sa capacité de projection et d'intervention dans un environnement contesté, qui est une marque de son état militaire, tout en exerçant des missions de police judiciaire sous contrôle civil.

L'actualité conduit aussi à réfléchir aux nouvelles formes d'attaques hybrides vers les pays européens, à l'image du chaos migratoire dirigé en 2021 vers la Lituanie, et orchestré par une puissance voisine. Les attaques hybrides exploitent les « zones grises » entre les situations de guerre et de paix <sup>(1)</sup> : non assumées par leurs auteurs, inaccessibles aux réponses militaires conventionnelles, elles visent à développer un climat de trouble et d'agitation chez l'adversaire.

La Gendarmerie est en première ligne face à des attaques hybrides dans la profondeur de nos territoires. En effet, avec la contraction du format des armées,

<sup>(1)</sup> Amiral Christophe Prazuck : « En deçà de la guerre, au-delà de la paix : les zones grises », *Revue Défense Nationale*, n° 828, mars 2020, p. 30.

elle est aujourd'hui la seule force militaire implantée dans tout le pays. Par ailleurs, face à des attaques armées non attribuées, elle peut agir au titre de ses compétences militaires, administratives et judiciaires, garantissant ainsi la continuité de l'action gouvernementale indépendamment de la qualification donnée à l'agression.

Depuis 1984, la Gendarmerie est investie de la défense opérationnelle du territoire (DOT), qui vise à protéger le territoire des actions militaires étrangères. La fin de la guerre froide a coïncidé avec une nette réduction des moyens dévolus à cette mission. Aujourd'hui, compte tenu de l'évolution des menaces, la Gendarmerie et l'état-major des Armées ont engagé un travail de refondation conceptuelle de la DOT. Ce travail pourrait aboutir à une redéfinition des attributions dévolues à chaque département ministériel – ministère des Armées et ministère de l'Intérieur – en termes de responsabilité et de conduite des opérations.

Dans ce cadre renouvelé, la Gendarmerie pourra compter sur le renforcement de ses moyens, annoncé par le ministre de l'Intérieur dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur. Ainsi la Gendarmerie devrait être dotée, dans les prochaines années, de 10 nouveaux hélicoptères H160, de 90 blindés Centaure, et de 7 escadrons de gendarmerie mobiles supplémentaires. Elle disposera ainsi des moyens de s'engager dans une DOT renouvelée face à une large gamme de situations, avec des capacités de projection et de manœuvre sous blindage, une composante NRBC, une capacité à intercepter des groupes armés en tous points du territoire, et une capacité de surveillance du cyberspace.

La défense du territoire national n'est évidemment pas qu'une question de moyens : elle suppose l'adhésion et la participation de la population. C'est le principe même d'une défense « nationale », et la condition de son efficacité. Le *Livre blanc* de 1972 avait conceptualisé la notion de « dissuasion populaire ». La guerre en Ukraine démontre que cette idée n'a rien perdu de son actualité : on peut vaincre une armée, mais pas un peuple résolu à se défendre. C'est pourquoi l'un des piliers militaires du modèle de la Gendarmerie nationale est la réserve opérationnelle, aujourd'hui forte de 30 000 femmes et hommes. La réserve est l'émanation de la société, elle constitue le trait d'union entre la Gendarmerie et la population que nous mobilisons à travers elle. Grâce à la réserve, la Gendarmerie transmet et diffuse des valeurs, elle forme des citoyens aux savoir-être et savoir-faire militaires et renforce sa capacité de mobilisation. La réserve démultiplie également les relais d'information dont la Gendarmerie peut disposer. Dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur, il est prévu que cette réserve soit portée à 50 000 réservistes, parmi lesquels de nombreux cyber-réservistes.

La guerre en Ukraine souligne, en outre, l'acuité de la cyber-menace, où peuvent se conjuguer des finalités criminelles, politiques et militaires. Il s'agit d'une préoccupation majeure et d'un défi considérable : le coût mondial de la

cyber-délinquance est estimé à 6 000 milliards d'euros. Les faits traités par la Gendarmerie sont en augmentation régulière, et pourtant, ils ne représentent probablement qu'une infime partie des atteintes réellement tentées ou commises. La Gendarmerie a massivement investi dans ce domaine avec la création du Commandement de la Gendarmerie dans le cyberspace (Comcybergend), dédié à des missions de prévention, d'investigation, de renseignement, de recherche et développement, et de formation, et ce au bénéfice de tous. À terme, la Gendarmerie devrait disposer d'un réseau de 10 000 cyber-enquêteurs. *Internet* permet aussi de réinventer le lien de la Gendarmerie avec sa population : la création d'une « brigade numérique » en 2018 a rencontré un grand succès : lors du premier confinement, la brigade numérique a reçu jusqu'à 20 000 sollicitations par jour.

\*

\*\*

Historiquement, ce sont toujours les périodes de trouble et de crise qui ont confirmé la plus-value attachée au modèle original de la Gendarmerie. Du premier secours à l'ultime recours, elle reste le trait d'union naturel entre les aspects civils et militaires de la gestion des crises. Aux côtés des autres acteurs de la défense et de la sécurité, elle prendra toute sa place dans la redéfinition des approches et des capacités à mettre en œuvre face aux défis de notre temps. ♦